
Arrêté 2022-75 le 26/09/2022

Arrêté abrogeant l'arrêté du 20 mars 2019 et modifiant la listes des personnes qualifiées au titre de l'article L 311-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Direction : Direction Départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Moselle

Signataire : Laurent TOUVET

Qualité du Signataire : Préfet de la Moselle

Date de signature : 26/09/2022

Lieu de consultation du document : DDETS METZ

Date de publication : 26/09/2022



Délégation Territoriale de Moselle

Direction Départementale de l'emploi,
du travail et des solidarités

Direction de la Solidarité
Service des Etablissements Sociaux

ARRETE

DGARS N° 8267 / DDETS N° 75 / DS N° 000910
En date du 26 SEP. 2022

**ABROGEANT L'ARRETE DU 20 MARS 2019 ET MODIFIANT LA LISTE DES PERSONNES
QUALIFIÉES AU TITRE DE L'ARTICLE L.311-5
DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

**LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE REGIONALE
DE SANTE GRAND EST**

**LE PREFET
DE LA MOSELLE**

Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

**LE PRESIDENT
DU DEPARTEMENT
DE LA MOSELLE**
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L.311-5, R.311-1 et R.311-2,

VU la loi n° 2002.2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,

VU l'arrêté DGARS n°2013-1229 / DDCS n°155-2013 / DS n°24359 en date du 12 décembre 2013 modifiant la liste des personnes qualifiées au titre de l'article L.311-5 du Code d'Action Sociale et des Familles,

VU le décret du 3 décembre 2020 portant nomination de Madame Virginie CAYRE en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est,

VU le décret du 29 juillet 2020 publié au Journal officiel du 30 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent TOUVET, Préfet de la Moselle, installé dans ses fonctions le 24 août 2020,

VU la nécessité de remplacer Monsieur Marius HAMANN et le souhait de Madame Huguette LEJEUNE de ne plus exercer une mission de personne qualifiée au titre de l'article L.311-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU les accords de Mesdames Marie-Thérèse PUTZ, Danièle VISY, Madame Josiane ERHARD et Monsieur Daniel FLAGEUL de poursuivre l'exercice de la mission de personne qualifiée au titre de l'article L.311-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU l'accord de Madame Brigitte ZERRES pour exercer une mission de personne qualifiée au titre de l'article L.311-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Arrêtent

Article 1 : La liste des personnes qualifiées prévue à l'article L.311-5 du code de l'action sociale et des familles, auprès desquelles toute personne prise en charge dans un service ou établissement social ou médico-social peut faire appel, est modifiée, pour le département de la Moselle, ainsi qu'il suit :

- Pour les territoires du BASSIN HOULLER et de SARREGUEMINES :
 - /
- Pour les territoires de SARREBOURG et du SAULNOIS :
 - Madame Danièle VISY.
- Pour le territoire de THIONVILLE :
 - Madame Josiane ERHARD,
 - Madame Brigitte ZERRES.
- Pour le territoire de METZ :
 - Madame Marié-Thérèse PUTZ,
 - Monsieur Daniel FLAGEUL.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis à l'ensemble des établissements et services sociaux et médico-sociaux de la Moselle. Ceux-ci devront, à cet effet, mentionner dans leur règlement de fonctionnement et dans les livrets d'accueil remis aux usagers, les noms et modes de saisine des personnes qualifiées qui, parmi cette liste, pourront être sollicitées, au regard de l'implantation géographique et de la nature de l'établissement.

Article 3 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux devant les autorités compétentes, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent de Strasbourg.

**LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE REGIONALE
DE SANTE GRAND EST**

Pour la Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est
et par délégation,
la Déléguée Territoriale de Moselle,

Lamia HIMER

**LE PREFET
DE LA MOSELLE**



Laurent TOUVET

**LE PRESIDENT
DU DEPARTEMENT**



Patrick WEITEN